

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

personnes âgées Question écrite n° 107076

### Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la question entourant la conduite des seniors et notamment la possibilité de participer à un stage ou à des ateliers d'évaluation et d'information sur la conduite et les règles élémentaires de la sécurité routière. Il lui demande s'il entend favoriser la généralisation de telles initiatives.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif à la problématique de la mobilité des personnes âgées. Il est important qu'elles aient la possibilité de se déplacer le plus longtemps possible dans de bonnes conditions de sécurité. À cet effet, des stages sont organisés pour aider les seniors à réactualiser leurs connaissances et à prendre davantage conscience de leurs limites. Ces stages peuvent être également l'occasion d'aborder des thèmes comme l'importance d'une bonne capacité visuelle, auditive, motrice ou bien l'influence des médicaments et de la fatigue sur la vigilance, ou encore les dangers des situations de conduite particulièrement complexes comme la traversée ou le changement de direction aux intersections, les défaillances les plus fréquentes de perception ou de diagnostic. Néanmoins, il est important de rappeler qu'au plan de la sécurité routière, les personnes âgées sont beaucoup plus représentées dans les accidents en tant que piétons qu'en tant qu'automobilistes. En effet, en 2005, les plus de soixante-cinq ans ont représenté plus de la moitié des piétons tués (50,6 %), alors qu'ils représentaient 18 % des usagers de véhicules de tourisme tués. Conscientes de la baisse de leurs capacités, les personnes âgées réduisent très souvent d'elles-mêmes leur exposition aux risques en conduisant moins souvent, moins longtemps et moins vite. En revanche, elles semblent particulièrement exposées au risque en tant que piétons, notamment lors de la traversée de routes. C'est la raison pour laquelle il est important de développer cette problématique en prenant en compte les particularités locales et en ciblant les zones accidentogènes. L'État entend valoriser les initiatives locales allant dans ce sens et continuera à apporter son soutien à travers les plans départementaux de sécurité routière. Enfin, différentes mesures ou faits de sociétés devraient concourir, à terme, à mieux protéger les personnes âgées sur la route : l'adoption par les Français d'une conduite plus apaisée grâce à la multiplication des contrôles sur la route ; le renforcement de l'éducation et de la formation des usagers de la route et des conducteurs tout au long de la vie visant à inculquer des valeurs de tolérance et de partage de la route ; le développement des campagnes de communication et la mobilisation des médias sur le thème de la sécurité routière ; l'augmentation des aménagements routiers conçus pour une modification des comportements routiers et une meilleure cohabitation entre tous les usagers.

#### Données clés

Auteur: M. Pierre Lasbordes

Circonscription: Essonne (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 107076 Rubrique : Sécurité routière Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE107076

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 2006, page 10792 **Réponse publiée le :** 27 février 2007, page 2259